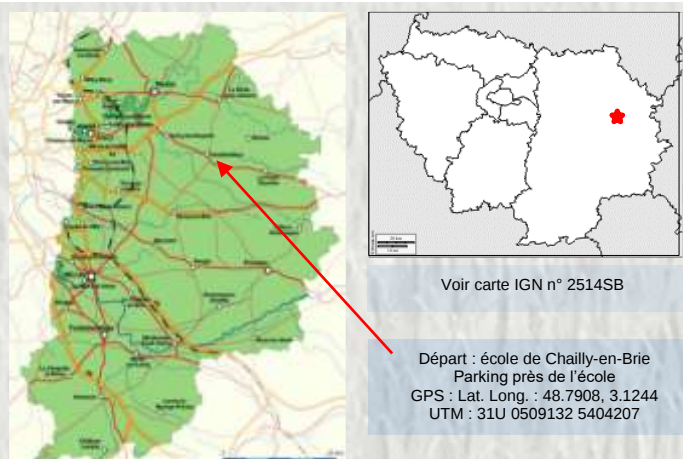


Culture et teillage du lin textile

En juin, le lin éclot en milliers de petites fleurs bleues sur les plateaux briards. Il est arraché, roui à terre (pluie et chaleur provoquent une moisissure nécessaire au teillage : séparation de la fibre et du bois), puis stocké. Le teillage a lieu au Buisson de Chailly-en-Brie dans une entreprise créée en 1951. Dans le lin, tout est utilisé ; fibres : filées pour devenir un textile naturel, noble et écologique (vêtements, linge de maison, ...) ; bois ou cellulose (amas de lin) : production de panneaux de contreplaqué, litières pour chevaux, pailles pour le jardin ; graines : alimentation, huile, semences, poussières : base d'un excellent compost.

La France est le premier producteur mondial de lin textile.



Accès : Chailly-en-Brie à 4 km au Sud-Est de Coulommiers par la D934.

Informations pratiques : restaurants

Transports en commun : Bus Transdev, lignes 17 (La Ferté-Gaucher / Chessy - gare), 25 (Coulommiers / Chailly-en-Brie)

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de détritus.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Chemin longeant le ru du Coutan à la Tuilerie Caboche _ photo NC®



Chailly-en-Brie Les lavoirs de Chailly-en-Brie



Lavoir _photo NC®

Entre le fertile plateau de Brie, la verte vallée du Grand-Morin, le vallon du ru du Coutant, bois, forêts, sources et pierres meulières abondent.



Mise à jour - Août 2025 -



12 km



3 h 00



Magenta



Moyen

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 - www.randonnee-77.com -

Les lavoirs de Chailly-en-Brie

- ❶ Partir en face de l'école par la rue du Colombier sur 300 m. Après son virage à gauche, utiliser à droite la sente qui longe la D934. Au complexe sportif, emprunter la route à droite, aller à gauche. Longer la ferme Saint-Lazare (ancienne léproserie) et, par le chemin, gagner Montigny.
- ❷ Descendre à droite par la route. A hauteur de la Tuilerie-Caboche, dans le virage (lavoir restauré à 150 m par la route), suivre tout droit le chemin entre les maisons. Il dévale vers le ru du Coutant qu'il franchit par le petit pont métallique.
- ❸ Traverser la route pour, en face, suivre le chemin en sous-bois longeant la voie ferrée. Il vire ensuite à droite, à travers champs. Continuer la montée par la route (lavoir à 200 m en descendant par la route, au hameau le buisson). Couper la D37 pour grimper par le chemin, descendre à gauche vers le Martroy.
- ❹ Dans le hameau, prendre la rue à droite prolongée par le chemin qui entre en forêt domaniale de La Bretonnière et passer une croisée (lavoir de la Pisselotte en contrebas à gauche) Monter à droite, suivre la quatrième voie à gauche, tourner à gauche puis à droite. Aller tout droit et descendre à gauche par la route. Dans la Bretonnière, prendre la route à droite.
- ❺ Gravier à droite la voie prolongée par le chemin. A l'entrée des Champretots, tourner dans la route à droite, couper une route pour continuer tout droit par le chemin empierré. Laisser à droite 2 chemins et la voie desservant Salerne.
- ❻ Descendre à l'Hôtel-Dieu, traverser le hameau puis Croix de St-Médard. Tourner à droite puis à gauche dans la D37, dépasser le cimetière et arriver au point de départ.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 300 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4 900 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".